

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bole Alexandre, Camburet Carine, Coincenot Yves, Dupuis Adrien, Girardot Christiane, Guillemin Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Smagghe Philippe.

Excusés : Bailly-Maître Florian, représenté par Coincenot Yves, Chevallier Jérôme, Cheviet Ghislain, Courtois Jennifer, Garitan Marie-Françoise.

Absents :

Secrétaire de séance : Camburet Carine

Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement :

- dépenses : 626 894,45 €

- recettes : 626 894,45 €

Section d'Investissement :

- dépenses : 633 403,78 €

- recettes : 633 403,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget 2023 ainsi présenté.

Adopté à l'unanimité

Vote du taux des taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter la part communale et de fixer le taux des taxes pour 2023 ainsi :

Taxe Foncier Bâti : 43,16 %

Taxe Foncier Non Bâti : 19,09 %

Taxe d'Habitation : 12,29 %

Adopté à l'unanimité

Installation ombrières photovoltaïques

Vote reporté

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

